



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR PROCES-VERBAL

Réunion du :	Mercredi 21 janvier 2026
Présidence :	M. Claude DELFORGE
Présents :	MM. Alexandre GOUGNARD – Pierric BERNARD HERVE - Guy GLARIA – Philippe LE YONDRE – Antonio TEIXEIRA – Pascal TRANQUILLE – Jean-Jacques GAZEAU – Antoine EMMANUELLI – Yann LEROY MMES. Aline RIERA – Véronique LAINE
Absent excusé :	MME. Pauline BLONDEAU
Participants :	MM. Sylvain GRIMAULT – Mikaël JEFFROY – Kévin MORLIGHEM – Maël RIOU - Nicolas POTTIER (DFAT) – Patrick PION (DTN) – Bertrand BAUWENS – Pierre COULMY-LEFORT – Emilien GADRET (DCN) MMES Cynthia TRUONG – Lou LE NEDIC

1. Approbations de procès-verbaux

Le Bureau Exécutif approuve le procès-verbal suivant :

- Réunion du Bureau Exécutif du jeudi 4 décembre 2025.

2. Vie fédérale - communications

A. Comptes-rendus de commissions

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide les comptes-rendus de commissions suivants :

- Commission fédérale du FAFA Section Emploi – Réunion du 16/12/2025
- Commission fédérale du FAFA Section Formation – Réunion du 16/12/2025
- Commission fédérale du Foot en marchant – Réunion du 17/12/2025
- Commission fédérale du Bénévolat – Réunion du 18/12/2025
- Commission fédérale du FAFA Section Emploi – Réunion du 07/01/2026
- Commission fédérale du FAFA Section Formation – Réunion du 07/01/2026
- Commission fédérale du Futsal – Réunion du 08/01/2026
- Commission fédérale du Futnet – Réunion du 14/01/2026
- Commission fédérale du FAFA Section Emploi – Réunion du 15/01/2026
- Commission fédérale du FAFA Section Formation – Réunion du 15/01/2026
- Commission fédérale de Structuration des clubs – Réunion du 15/01/2026
- Commission fédérale du Foot Loisir / Foot Santé – Réunion du 19/01/2026



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

B. Vie des collègues

Le Bureau Exécutif prend connaissance des dernières nominations :

- Sébastien SALMON au bureau du Collège des Présidents de District ;
- Jean-Jacques GAZEAU, en tant que Président du Collège des Présidents de District et représentant au Bureau Exécutif de la LFA ;
- Pascal TRANQUILLE, en tant que deuxième représentant du Collège des Présidents de District au Bureau Exécutif de la LFA.

3. Accompagnement des territoires

A. FAFA Instances – Dossiers à valider

Le Bureau Exécutif valide les demandes de subventions suivantes :

- District de l'Eure : dossier n°7401260101, projet d'acquisition d'un véhicule de transport – D/L – non VW, coût subventionnable de 42 736 €, aide allouée à hauteur de 15 000 €.
- District des Landes : dossier n°0506260102, projet d'acquisition d'un véhicule de transport – D/L – VW, coût subventionnable 27 965 €, aide allouée à hauteur de 13 800 €.

La notification officielle sera adressée au porteur de projet.

4. Licence club fédéral 2025 - 2026

A. Licence « Club fédéral »

Après avoir pris connaissance des éléments transmis par la Direction des compétitions nationales et conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau Exécutif décide d'octroyer la Licence « Club Fédéral », pour cette saison 2025-2026 aux clubs à statut amateur ayant, au préalable, déposé un dossier de candidature complet et rempli l'intégralité des critères incontournables visés dans le règlement.

Les clubs bénéficiaires percevront dès lors, dès ce mois de janvier 2026, 50% du montant total de l'aide financière adossée à l'obtention de la Licence « Club Fédéral » en fonction du championnat dans lequel il évolue cette saison soit :

- 150 000 € pour les clubs de National ;
- 25 000 € pour les clubs de National 2 ;
- 7 500 € pour les clubs de National 3 ;

Sur les 146 équipes amateurs, de National (11), National 2 (47), et National 3 (88) éligibles au dispositif, (FC BALAGNE est exclu du dispositif de par la rétrogradation en N3 de son équipe fanion à l'été 2025 par la DNCG) le Bureau Exécutif accorde ladite Licence « Club Fédéral » aux équipes suivantes (cf. annexes 1, 2 et 3) :

- 11 équipes de National ;
- 44 équipes de National 2 ;
- 86 équipes en National 3 ;

Le Bureau Exécutif refuse l'octroi de la Licence Club aux clubs suivants :

- FC CHAMBLY OISE (N2)
- AS BEAUVAIS OISE (N2)
- ENT FEIGNIES AULNOYE FC (N2)
- MACON 71 (N3)
- GENETS ANGLET FOOT (N3)

La session de rattrapage des critères incontournables est programmée le 12 février 2026.



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Le Bureau Exécutif souhaite également ouvrir une réflexion sur l'opportunité d'attribuer automatiquement la Licence Club Fédéral à un club promu en N3 lors de sa 1ère saison à ce niveau de compétition, si celui-ci ne remplit pas l'intégralité des critères incontournables en vigueur.

En dernier lieu, le Bureau Exécutif rappelle qu'il analysera au printemps 2026, pour les clubs s'étant vu octroyer la Licence « Club Fédéral », leurs respects des critères cumulables, ce qui permettra d'établir si ces derniers peuvent bénéficier de 25% ou 50% supplémentaires de l'aide fédérale au titre de cette catégorie de critères.

B. Licence « Club fédéral futsal »

Après avoir pris connaissance des éléments transmis par la Direction du football amateur et des territoires et conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau Exécutif décide d'octroyer la Licence « Club Fédéral futsal », pour cette saison 2025-2026 aux clubs ayant, au préalable, déposé un dossier de candidature complet et rempli l'intégralité des critères incontournables visés dans le règlement.

Les clubs bénéficiaires recevront le montant de la part correspondant aux critères incontournables de l'aide financière adossée à l'obtention de la Licence « Club Fédéral Futsal » en fonction du championnat dans lequel il évolue cette saison soit :

- 30 000 € pour les clubs de D1 ;
- 5 000 € pour les clubs de D2.

Sur les 31 équipes amateurs de D1 (11) et de D2 (20) éligibles au dispositif, le Bureau Exécutif accorde ladite Licence « Club Fédéral futsal » aux équipes suivantes (cf. annexes 4) :

- 11 clubs de D1 ;
- 16 clubs de D2.

Le Bureau Exécutif refuse l'octroi de la Licence Club aux clubs suivants :

- BETHUNE ESSARS FUTSAL
- CHASSIEU DECINES FC
- MARCOUVILLE CCPA
- PLAISANCE PIBRAC FUTSAL

Les clubs ont jusqu'au 30 avril (fin de la période de rattrapage des critères incontournables et cumulables) pour mettre à jour leur dossier et le compléter.

5. Plan 500 000 licenciées

Le Bureau Exécutif prend connaissance du plan 500 000 licenciées, présenté par Véronique LAINE, trésorière générale de la Fédération Française de Football.

6. Orientations liées à la Conférence Nationale du Football

Le Bureau Exécutif prend connaissance de l'ensemble des nouveaux dispositifs destinés aux Ligues, aux Districts et aux clubs, à la suite des annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale du Football.

Le Bureau exécutif valide les dispositifs suivants et la budgétisation associée pour les Ligues et les Districts :

- Mise en place d'une convention financière territoriale préalable à l'activation des aides fédérales ;
- Mise en place d'un nouveau contrat d'objectifs territorial renforcé et plus incitatif ;
- Création et accompagnement d'un réseau de conseillers en développement associatif ;
- Evolution de la répartition des dotations Nike.



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Le Bureau exécutif valide les dispositifs suivants et la budgétisation associée pour les clubs :

- Evolution des dispositifs du FAFA (équipement, transport, emploi, formation) tenant compte des priorités fédérales ;
- Création d'un dispositif FAFA « petits équipements » via Le Corner ;
- Création d'un fonds d'aides d'urgence ;
- Aides à la création d'équipes ou sections féminines.

7. Attributions de labels – Saison 2025 - 2026

Le Bureau Exécutif prend connaissance de la demande d'attribution de labels par la commission fédérale de structuration des clubs. Il valide les labels pour les clubs suivants :

- Ligue Réunionnaise de Football : ENTENTE SPORTIVE DE LA DOMINICAINE (N° 548594), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite ;
- Ligue Réunionnaise de Football : ST PAULOISE F.C. (N° 541092), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite.

8. Agenda statutaire

- Jeudi 29 janvier 2026 : Commission fédérale du foot en marchant, en visioconférence ;
- Lundi 2 février 2026 : Commission fédérale du FAFA Equipements et Transports, en visioconférence ;
- Mardi 3 février 2026 : Commission fédérale du bénévolat, au siège de la FFF ;
- Mercredi 11 février 2026 : Commission fédérale du futnet, en visioconférence ;
- Jeudi 12 février 2026 : Bureau Exécutif de la LFA, au siège de la FFF ;
- Mardi 17 février 2026 : Comité Exécutif de la FFF, au siège de la FFF ;
- Mercredi 18 février : Réunion plénière du Conseil Consultatif des Clubs Amateurs, au siège de la FFF.

*Le présent procès-verbal sera validé par le Comité Exécutif de la FFF,
lors de sa prochaine réunion*
